

**Qui ?**

Commune de Réalville

**Quoi ?**

Installation d'une chaufferie-bois à la Mairie de Réalville

**Où ?**

Réalville

**Quand ?**

2011

**Pourquoi ?**

- Equipée d'un plancher chauffant relié à une chaudière électrique, la facture électrique de la mairie s'élevait en 2010 à 4 340 € (soit 43 700 kWh). La part imputable au seul chauffage du bâtiment s'élève à environ 38 000 kWh (soit 3 775 € par an).
- Dès lors la commune a fait le choix d'investir dans un nouveau mode de chauffage moins onéreux et de renforcer les performances énergétiques du bâtiment en changeant les menuiseries.
- C'est donc dans un contexte de croissance du coût de l'énergie que s'inscrit ce projet d'installation d'une chaufferie-bois dans la mairie de Réalville.

**Comment ?**

- Remplacement de la chaudière électrique par une chaudière granulée bois, et réhabilitation d'une chaufferie pour stockage du granulé.
- Mise en place de l'extracteur, du tapis et de la chaudière.
- Mise en œuvre de doubles vitrages au rez-de-chaussée de la Mairie

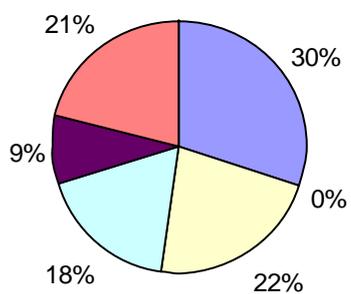
**Pour quels résultats ?**

- La mairie a opté pour une chaudière de type « Hargassner classic RAPS 22 » qui peut moduler sa puissance de 6,5 à 22 kW. Par conséquent la consommation d'énergie pourra s'adapter aux besoins rencontrés.
- La Coopérative de blé de Salvagnac pouvant fournir les granulés de bois au prix de 218 € TTC/Tonne, la Commune réalise une économie substantielle (1 744 € TTC/an car 8 tonnes de granulés sont nécessaires pour le chauffage annuel du bâtiment).
- Une économie importante sur la consommation d'énergie destinée au chauffage (2 031 € par an).
- Participe à la consolidation de la filière bois-énergie sur le territoire du PMQ.

**Combien ?**

37 658 €

## Plan de financement



### Contact :

Mairie de Réalville  
38 Place des Arcades, 82440 Réalville  
Tél : 05 63 31 01 41